

DEPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE BÉZU SAINT ÉLOI

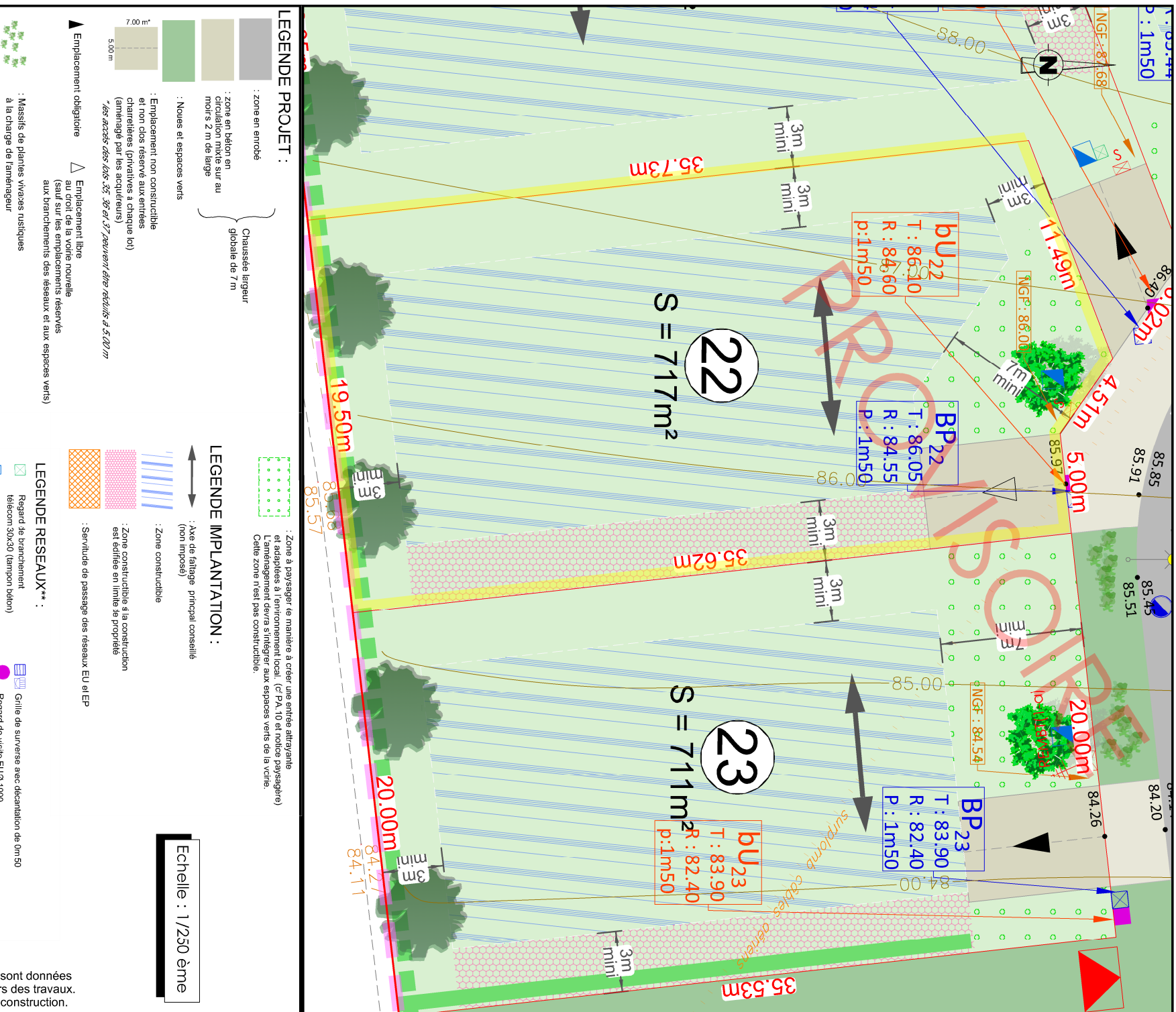
Route de Neaufles

Lieux dit du "Pont aux Clères"

Résidence : " Domaine Saint-Éloi "

PLAN DE VENTE DU LOT N°22
Parcelle section H n°...

Permis d'aménager
Réf. : PA 27067 17 A0001
Surface de plancher
250 m²



LEGENDE PROJET :

- zone en erreur
- zone en béton en circulation motorisée sur au moins 2 m de large
- Noves et espaces verts
- Emplacement non constructible et non clos réservé aux entrées charnières (privatives à chaque lot) **des accès des lots 22, 23 et 27, nouveaux être réduits à 5,00 m*
- Chaussée largeur globale de 7 m
- Emplacement libre
- Emplacement à voir nouvelle (sauf sur les implantations réservées aux branchements des réseaux et aux espaces verts)
- Massifs de plantes vivaces rustiques à la charge de l'aménageur
- Massifs de plantes vivaces rustiques à la charge de l'aménageur
- Plantations sur bêche tissée
- Plantation arbrée de hauteur à la charge de l'aménageur
- Plantation arbrée de hauteur à la charge des acquéreurs (il devra être planté à 2,5 m de l'alignement avec la voirie)
- Hale paysagère à planter par les acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur de leur propriété au droit des voiries et espaces communs (cf PA, 10 et notice paysagère)
- Hale champêtre d'espèces locales à planter par les acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur de leur propriété. Pour les lots 12 à 20 la plantation d'une hale est facultative s'il en existe déjà une.

LEGENDE IMPLANTATION :

- Zone à paysager de manière à créer une entrée attrayante et adaptée à l'environnement local. L'aménagement devra s'intégrer aux espaces verts de la voirie. Cette zone n'est pas constructible.
- Zone constructible (non impasse)
- Axe de talage principal conseillé (non impasse)
- Zone constructible à la construction est limitée en limite de propriété
- Servitude de passage des réseaux EU et EP
- Grille de surverse avec décanation de 0m/50
- Regard de visite EU0 1000
- Closerie
- Coffret de comptage électrique
- Boîte de branchement des eaux usées
- Boîte de branchement des eaux pluviales
- Eclairage public
- limite de propriété et de division
- référence cadastrale
- application cadastrale
- borne nouvelle
- borne ancienne
- Cote altimétrique (le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux)
- Courbes de niveau (le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux)
- Emprise de l'opération

Echelle : 1/250 ème

- LEGENDE RESEAUX** :
- Regard de branchement (télécom 30x30 (tampon béton))
 - Closerie
 - Coffret de comptage électrique
 - Boîte de branchement des eaux usées
 - Boîte de branchement des eaux pluviales
 - Grille de surverse avec décanation de 0m/50
 - Regard de visite EU0 1000
 - Closerie
 - Coffret de comptage électrique
 - Boîte de branchement des eaux usées
 - Boîte de branchement des eaux pluviales
 - Eclairage public
- LEGENDE :
- limite nature matériaux
 - bordure
 - muret
 - cloture
 - hale
 - hale
 - zone de végétation dense
 - symbole ouvrage privatif
 - symbole ouvrage moyen
 - cotation linéaire (distance horizontale)
 - source
 - limite de propriété et de division
 - référence cadastrale
 - application cadastrale
 - borne nouvelle
 - borne ancienne
 - Cote altimétrique (le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux)
 - Courbes de niveau (le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux)
 - Emprise de l'opération

** Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.

Géomètre-Expert

Maître d'ouvrage

ALTIITUDE LOTISSEMENT
Immeuble Magellan III
76200 Courcy Ailly, E
02.76.51.05.22

INDICE	MODIFICATIONS	Date
A	Plan provisoire : - En attente des nouvelles références cadastrales, - Les cotes et superficies sont données à titre indicatif en l'attente des accords sur limites.	07/07/2017

Dossier n° 160925

160925.dwg

AGÉOSE
Géomètres Experts
Géomètre-expert
Voie du futur
BP222
27103 VAL DE REUIL CEDX
02.32.40.05.13